

Augmentation attendue du nombre d'Européens exposés aux nuisances sonores

Agence européenne pour l'environnement



Actualités Publié 05/03/2020 Dernière modification 10/03/2020

<https://www.eea.europa.eu/fr/highlights/augmentation-attendue-du-nombre-d2019europeens>

À l'heure actuelle, au moins un Européen sur cinq est exposé à des niveaux sonores considérés comme dangereux pour sa santé. Tel est le constat du rapport sur la pollution sonore environnementale publié aujourd'hui par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Ce chiffre devrait augmenter dans les années à venir.

Selon le nouveau rapport de l'AEE intitulé «[Noise in Europe – 2020](#)» (Le bruit en Europe – 2020), le trafic routier est la première source de pollution sonore en Europe. Selon les projections, les niveaux de bruit augmenteront aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales ces dix prochaines années du fait de la croissance urbaine et de la demande accrue de mobilité. Les trains, les avions et l'industrie constituent les autres principales sources de pollution sonore environnementale.

Le rapport fait le point sur les tendances en matière de pollution sonore au cours de la période 2012-2017. Il offre également un aperçu des prévisions en matière de bruit ainsi que des répercussions connexes sur la santé en Europe, sur la base des nouvelles directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatives aux effets de l'exposition au bruit sur la santé. Prenant comme base la précédente évaluation de l'AEE sur le bruit en Europe de 2014, ce rapport examine également les mesures adoptées pour gérer et réduire l'exposition au bruit et il analyse les avancées réalisées afin d'atteindre les objectifs de l'UE en matière de pollution sonore définis par la législation de l'UE, notamment la directive relative au bruit dans l'environnement et le 7^e programme d'action pour l'environnement (PAE) de l'Union.

Selon les estimations, 113 millions de personnes subissent un bruit lié au trafic routier d'au moins 55 décibels [dB(A)] jour-soir-nuit sur le long terme. Dans la plupart des pays européens, plus de 50 % des habitants des zones urbaines sont exposés à des niveaux de bruits routiers atteignant 55 dB ou plus au cours de la période jour-soir-nuit. Selon l'Organisation mondiale de la santé, à ce niveau, des incidences sur la santé sont à craindre. L'Union européenne estime l'exposition à long terme à des niveaux de bruit supérieurs à 55 décibels comme étant élevée.

Effets considérables sur la santé

L'exposition à long terme au bruit a des effets considérables sur la santé. Sur la base des dernières informations fournies par l'OMS, l'AEE considère qu'une telle exposition est responsable de 12 000 décès prématurés et contribue à l'apparition de 48 000 nouveaux cas de cardiopathie ischémique (causée par un rétrécissement des artères coronaires) chaque année dans toute l'Europe.

Selon les estimations, 22 millions de personnes souffrent également d'une forte gêne chronique et 6,5 millions de personnes sont confrontées à d'importants troubles du sommeil chroniques. Selon l'OMS, il est indéniable que ces incidences sur la santé se manifestent déjà en dessous des seuils de déclaration établis par la directive de l'UE relative au bruit et il est donc probable qu'elles soient sous-estimées. En outre, les informations fournies par les pays en vertu de la directive de l'UE ne couvrent pas l'ensemble des zones urbaines, des routes, des voies ferrées et des aéroports.

En outre, 22 millions de personnes sont exposées à des niveaux élevés de bruit ferroviaire, 4 millions à des niveaux élevés de bruit généré par les avions et moins d'un million à des niveaux élevés de bruit causé par les industries.

En plus d'affecter les êtres humains, la pollution sonore constitue également une menace croissante pour la faune, tant sur terre qu'en mer. En effet, le bruit peut réduire le succès de la reproduction et accroître la mortalité et l'exode des animaux vers des zones plus calmes.

L'objectif de l'UE pour 2020 en matière de bruit ne sera pas atteint

Si certaines avancées ont été réalisées par les États membres de l'UE pour cartographier et recenser un plus grand nombre de zones à travers l'Europe dans lesquelles le bruit est élevé, les objectifs politiques globaux en matière de bruit dans l'environnement ne sont pas encore atteints. En particulier l'objectif établi pour 2020 par le 7^e programme d'action pour l'environnement qui consiste à réduire la pollution sonore et à se rapprocher des niveaux recommandés par l'OMS en matière d'exposition au bruit ne sera pas atteint. En effet, la pollution sonore devrait augmenter en raison de la croissance urbaine future et de la demande accrue de mobilité.

Plus de 30 % des données requises au titre de la directive de l'UE ne sont toujours pas disponibles après la date d'échéance réglementaire du rapportage des données 2017. Des retards importants laissent entendre que certains pays n'ont peut-être pas pris les mesures nécessaires pour lutter contre la pollution sonore. En outre, le rapport indique qu'une meilleure mise en œuvre est aussi nécessaire — [ce qui confirme les conclusions d'une autre évaluation récente réalisée par la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive.](#)

Mesures visant à réduire les niveaux de bruit

Les pays prennent déjà une série de mesures en vue de réduire et de gérer les niveaux de bruit; toutefois, selon le rapport de l'AEE, leurs bénéfices en termes de bienfaits pour la santé restent difficiles à évaluer. Parmi les exemples de mesures les plus populaires pour réduire les niveaux de bruit dans les villes figurent le remplacement des anciennes routes pavées par de l'asphalte plus lisse, une meilleure gestion des flux de circulation et la baisse des limitations de vitesse à 30 kilomètres par heure. Il existe également des mesures destinées à sensibiliser les personnes et à changer leur comportement afin qu'elles utilisent des modes de transport moins bruyants comme le vélo, la marche ou les véhicules électriques.

Un nombre significatif de pays, de villes et de régions ont également mis en place des zones dites «calmes», la plupart étant des parcs et autres espaces verts, où les personnes peuvent échapper au

bruit de la ville. Selon le rapport, davantage d'efforts doivent être déployés pour créer et protéger des zones calmes en dehors de la ville et pour améliorer l'accessibilité de ces zones dans les villes.

Contexte de la directive de l'UE relative au bruit dans l'environnement

L'exposition des personnes au bruit est mesurée en vertu de la directive relative au bruit dans l'environnement par rapport à deux seuils de déclaration: un indicateur jour-soir-nuit (L_{den}) qui mesure l'exposition à des niveaux de bruit liés à une «gêne» et un indicateur pour la nuit (L_{night}) conçu pour évaluer les perturbations induites sur le sommeil. Ces seuils de déclaration sont supérieurs aux valeurs recommandées par l'OMS et, actuellement, il n'existe aucun mécanisme en place permettant de suivre les évolutions par rapport aux valeurs inférieures de l'OMS.

Pour en savoir plus sur la directive relative au bruit dans l'environnement:

<https://ec.europa.eu/environment/archives/noise/directive.htm>

Pour accéder aux données au moyen du service d'information et d'observation pour l'Europe dédié au bruit (Noise Observation and Information Service for Europe ou NOISE):

<http://noise.eea.europa.eu/>

Fiches d'information par pays sur le bruit:

<https://www.eea.europa.eu/themes/human/noise/noise-fact-sheets>